



Guillemette
LOISEL

06 81 03 64 46

Jean-François
MARCQ



06 13 51 90 46



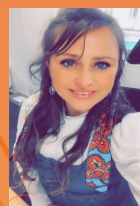
Aline DUFOR
06 65 88 11 29

Bruno
DEMETRE

06 99 37 90 20



Marine
MORENO



Didier
VERFAILLIE



Elsa
AMRAOUI



Le BIG BAND du Territoire de BEAUVAIS

La Direction de Région profite du départ du Directeur du Territoire pour avancer au dernier trimestre 2024 la fermeture du Territoire de Beauvais.

Sans impact sur les effectifs des agences mais sur le CODIR du Territoire : **-4ETP** (DT, RA, RPRO, RS).

- Les agences de **Breteil sur Noye** et **Grandvilliers** seront rattachées au **Territoire d'Amiens** et les futurs clients Banque Privée de ce périmètre au **Centre Banque Privée de Haute Picardie**.
- Les agences de **Beauvais, Mouy, Noailles, Meru** et **Chambly** seront rattachées au **Territoire de Compiègne**.
- Les agences de **Gournay en Bray** et **Gisors** seront rattachées au **Territoire d'Evreux** et les futurs clients Banque Privée de ce périmètre au **Centre Banque Privée de Haute Normandie**.

La Cfdt aurait préféré que « *l'opportunité RH* » (termes de la Direction) soit la montée en compétence d'un collègue sur un poste à plus haute responsabilité.

La Direction répond qu'il y a trop de managers chez BNPP (ratio de 1 pour 4) en comparaison d'autres Banques...

Que devons-nous en conclure ?... Et en redimensionnant les territoires, cela favorise les éventuelles futures fermetures d'agences ?...

Jeux Olympiques

En réponse à la Cfdt, la Direction donne des infos complémentaires :

Parcours de la Flamme Olympique

Aucun impact majeur identifié.

Les sites restent ouverts toute la journée à l'exception de la période de sécurité / restrictions décidées par les autorités locales de police (en général 2h en amont / 1h en aval du passage du relais) durant laquelle les agences seront fermées à la clientèle.

Cérémonie d'ouverture (26 juillet)

Fermeture anticipée à 17h pour les agences et sites en région.

Pour les agences à proximité des stades et sites olympiques

Impacts mineurs attendus.

Adaptation possible des horaires en fonction des heures et jours de compétitions si nuisances et impacts constatés : décision à prendre au niveau Territoire et Région avec remontée à la cellule de veille et coordination.





CONTACT : LES PRÉCONISATIONS RÉGION...

L'instruction de la Région est d'optimiser les agendas en vérifiant la cohérence des plages d'occupation.

La situation de chaque agence est différente et les territoires peuvent décider de la meilleure manière de procéder.

Les pics d'appels sont sur les plages horaires 9h-10h, 11h-12h et 14h-15h.

La Région préconise d'éviter ces plages horaires pour l'organisation de réunions collectives afin que les collaborateurs soient davantage disponibles pour répondre à leurs clients.

Continuez à nous faire vos remontées sur les imperfections de CONTACT, nous les ferons suivre dans un souci permanent d'améliorer votre quotidien...

HUB : Un **Collaborateur déplacé en "renfort" régulièrement pour l'ouverture** d'une autre structure (en charge d'accueil), *quel impact sur ses Motiv et ses objectifs ?*

Réponse Direction : *Les temps d'accueil sont définis à chaque début de quad avec les territoires et en fonction de la situation de chaque agence/hub. Si une situation RH fait que les performances collectives de l'agence sont impactées, une prime aléas peut être prévue. Il n'y a pas de décote prévue pour le cas repris dans la question.*

Dans les locaux, quelle fourchette horaire assurée en cas d'accident ?

- **La police RC Exploitation** indemnise le collaborateur en cas de **dommage corporel ou matériel dont la responsabilité pourrait être imputée au groupe (par exemple du mobilier défaillant, un escalier pas aux normes, etc...)**.
- **La police Vie Professionnelle** verse un capital lorsque l'accident peut être qualifié d'accident du travail et que l'accident cause le décès du collaborateur, ou entraîne une incapacité permanente partielle ou totale

Dans ces deux polices, il n'y a aucune fourchette horaire d'indiquée, ni aucune restriction liée à l'heure.

Les collaborateurs doivent toutefois respecter les règles de sécurité et les amplitudes horaires en fonction du service et du site dans lequel ils travaillent.

- Pôle Compétence Affinité sur ST Quentin,

- Création du Duo Bourg Achard-Le Neubourg,

- Création du Hub Méru Chambly,

Les avis défavorables de la Cfdt...

⇒ C'est ici !

